

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE / MME. DANIELLE MILON

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Subventions à l'Office de Tourisme du Massif des Costes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer en 2016, à l'Office de Tourisme du Massif des Costes, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 3 000 €, pour l'organisation d'une journée romaine,
- 3 000 €, pour l'organisation d'une fête de la gastronomie.

La dépense correspondante, soit 6 000€, sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 94, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée